

**AVIS PUBLIC**

**DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES**  
**AUX DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE**

Le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord, lors de sa séance qui se tiendra le 2 octobre 2017, à 19 h, à la salle du conseil située au 11155, avenue Hébert, statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

**11675, avenue Claude-Legault**

Permettre une marge avant de 3,52 m au lieu de 4,5m.

**Parc Eusèbe-Ménard**

Permettre une scène musicale avec un revêtement extérieur composé de métal et de bois au lieu de brique ou de bloc de béton architectural texturé.

**Parc Gouin**

Permettre une scène musicale avec un revêtement extérieur composé de métal et de bois au lieu de brique ou de bloc de béton architectural texturé.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par les membres du conseil d'arrondissement relativement à ces demandes de dérogations mineures.

FAIT À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord, le 12 septembre 2017

La secrétaire d'arrondissement  
Marie Marthe Papineau, avocate